ESTIMATES

Hazardous Materials Information Review Commission Canada

2004-2005
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of three parts:

Part I – The Government Expenditure Plan provides an overview of federal spending and summarizes both the relationship of the key elements of the Main Estimates to the Expenditure Plan (as set out in the Budget).

Part II – The Main Estimates directly support the *Appropriation Act*. The Main Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before March 1.

Part III – Departmental Expenditure Plans, which is divided into two components:

1) **Reports on Plans and Priorities (RPPs)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail on a business line basis and contain information on objectives, initiatives and planned results, including links to related resource requirements over a three-year period. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are to be tabled on or before March 31 and referred to committees, which then report back to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(4).

2) **Departmental Performance Reports (DPRs)** are individual department and agency accounts of accomplishments achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

Supplementary Estimates directly support an *Appropriation Act*. The Supplementary Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in the subsequent appropriation bill. Parliamentary approval is required to enable the government to proceed with its spending plans. Supplementary Estimates are normally tabled twice a year, the first document in early November and a final document in early March. Each Supplementary Estimates document is identified alphabetically A, B, C, etc. Under special circumstances, more than two Supplementary Estimates documents can be published in any given year.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

©Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented
by the Minister of Public Works and Government Services, 2004

This document is available in multiple formats upon request.

This document is available on the TBS Web site at the following address: www.tbs-sct.gc.ca.

Available through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing
Public Works and Government Services Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0S5

Telephone: (613) 941-5995
Orders only: 1-800-635-7943 (Canada and U.S.A.)
Fax: (613) 954-5779 or 1-800-565-7757 (Canada and U.S.A.)
Internet: http://publications.gc.ca

Catalogue No.: BT31-2/2005-III-80
ISBN 0-660-62510-5

Hazardous Materials Information Review Commission

Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses

Report on Plans and Priorities 2004–2005

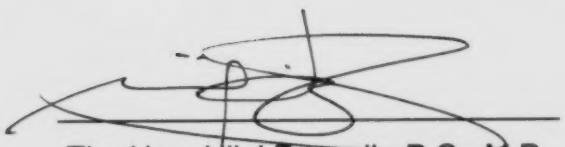

The Hon. Ujjal Dosanjh, P.C., M.P.
Minister of Health

Canada

105-01023/

Table of Contents

I President's Message and Management Representations Statement 1

II Raison d'être 3

III Planning Overview 5

IV Plans and Priorities by Strategic Outcome 7

V Organization 13

Annex: Financial Information 17

I President's Message and Management Representations Statement

President's Message

This *Report on Plans and Priorities* outlines the strategic direction of the Hazardous Materials Information Review Commission during 2004–2005, focusing on the most significant priorities in order to deliver the benefits that this organization provides to Canadians.

As a vital independent agency committed to workplace safety, the Commission plays a pivotal role in providing a mechanism whereby trade secret formulations can be maintained by industry while ensuring that full hazard disclosure can be afforded to workers in the workplace. To achieve the Commission's mandate, our adjudicative efforts must result in a fair balance between the right of suppliers and employers to protect *bona fide* trade secret information and the right of workers to be informed about the hazards of the chemicals to which they are exposed. Success in this dual role framework requires that we balance the tension inherent in being a strategic partner with industry on the one hand, and an advocate for worker health and safety on the other.

The Commission is unique in deriving its mandate and program accountability from federal, provincial and territorial legislation. It was created in 1987 as a model of consultation, consensus and co-operation among industry, labour and the federal, provincial and territorial governments—an approach that has passed the test of time. This approach was particularly effective when the Commission, through its renewal efforts, was successful in strengthening relationships with its federal, provincial, territorial and private partners and developing others.

To improve accountability and transparency, the Commission consolidated its planned long-term results into a single strategic outcome, with four clear priorities for 2004–2005—safeguarding trade secrets and workers, enhancing workload management, monitoring Canadian and international policy development, and improving outreach activities. It is my view that this straightforward structure will make it easier for parliamentarians and Canadians to track the Commission's performance from year to year, and to better understand our work and accomplishments.

I am proud of our highly qualified staff, and I am confident that their dedication, professionalism and enterprising spirit will continue to yield benefits for Canadian companies and workers.

Weldon Newton
President and Chief Executive Officer

Management Representation Statement

I submit, for tabling in Parliament, the 2004–2005 *Report on Plans and Priorities* for the Hazardous Materials Information Review Commission.

We have prepared this document based on the reporting principles and disclosure requirements contained in the *2004–2005 Departmental Report on Plans and Priorities: Preparation Guide*:

- it accurately portrays the organization's plans and priorities
- the planned spending information is consistent with the directions provided in the Minister of Finance's Budget and by the Treasury Board of Canada Secretariat
- it is comprehensive and accurate, and
- it is based on sound underlying agency information and management systems.

The reporting structure on which this document is based has been approved by Treasury Board Ministers and is the basis for accountability for the results achieved with the resources and authorities provided.

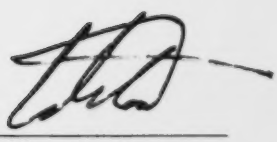

Weldon Newton
President and CEO

July 22, 2004
Date

II Raison d'être

The Hazardous Materials Information Review Commission provides Canadians with a fair, transparent and cost-efficient administrative law process, including procedures for dispute prevention and resolution, that balances:

- the right of chemical suppliers and employers to protect confidential business information related to hazardous controlled products, and
- the right of workers to health and safety information that will allow them to use, handle and store those products in the workplace without undue risk to their well-being.

Agency context

In Canada, the handling and storage of hazardous chemicals in the workplace is controlled by the Workplace Hazardous Materials Information System (WHMIS), a wide array of legislation, regulations and procedures at various levels of jurisdiction that binds suppliers and employers alike. Through a consensus of labour, industry and government, the system was established in 1987 to reduce illnesses and injuries resulting from the presence of hazardous materials in the workplace.

WHMIS requires suppliers—including manufacturers, importers and distributors—to provide information on the hazards of chemicals produced or used in Canadian workplaces. As a condition of sale and importation, it prescribes cautionary labelling for containers of controlled products (as defined in the *Controlled Products Regulations*), and requires suppliers of those products to provide material safety data sheets. Information that must be shown on a product's material safety data sheet includes all hazardous ingredients in the product, its toxicological properties, any safety precautions workers need to take when using the product, and first aid treatment in case of exposure. Employers must make this information available to employees and put in place worker training and education programs.

The Hazardous Materials Information Review Commission was created as an independent administrative law agency in 1987 by proclamation of the *Hazardous Materials Information Review Act*. The Commission is accountable to Parliament through the Minister of Health. It is a small but important public sector institution charged with providing the trade secret mechanism within the WHMIS.

The Commission is charged with carrying out a multi-faceted multi-jurisdictional mandate:

- to formally register claims for trade secret exemptions, and issue registry numbers
- to issue decisions on the validity of claims for exemption, using prescribed regulatory criteria

- to make decisions on the compliance of material safety data sheets and labels within the WHMIS requirements as set out in the *Hazardous Products Act*, the *Controlled Products Regulations*, and various provincial and territorial occupational health and safety acts, and
- to convene independent, tripartite boards to hear appeals from claimants or affected parties on decisions and orders issued by the Commission.

In order for Canadians to realize the benefits of the Commission's work, claims for exemption that have been filed by chemical companies need to be registered and processed in a timely fashion. The right of a chemical supplier to withhold confidential business information about a hazardous chemical product that a worker would ordinarily be entitled to under the WHMIS program must be validated by a screening officer. At the same time, and to ensure that withholding such information is balanced with the right of a worker to know about the hazards of the chemical, the screening officer must decide if the material safety data sheet for the product discloses all of the necessary health and safety information. Where it is determined that the material safety data sheet does not comply with the WHMIS requirements, a formal order is issued and the company must carry out the necessary corrections.

III Planning Overview

As a quasi-judicial administrative agency reporting to Parliament through the Minister of Health, the Hazardous Materials Information Review Commission is funded by an annual appropriation. Registration fees paid by claimants are credited to the Consolidated Revenue Fund.

Trends and issues

In 1992 the United Nations Conference on Environment and Development—the Earth Summit—adopted an international mandate to develop a globally harmonized system for hazard classification and labelling, which Canada has supported. The United Nations (through a committee of experts and the International Labour Organisation), the European Union and the Organisation for Economic Co-operation and Development are all moving toward implementing a globally harmonized system, which was endorsed by the World Summit on Sustainable Development in 2002. Eventual implementation of the system will affect the Commission because of changes that will be necessary in existing hazard classification and communication systems, such as WHMIS.

Risks and challenges

For Canadians to realize the benefits of our work, we must register and process claims to protect trade secrets that have been filed by chemical companies in a timely way. An important factor affecting the timeliness of our work is the variability in the accuracy and completeness of the information on material safety data sheets supplied by companies with their claims—a variability over which we have no control. We examine all material safety data sheets for instances of non-compliance with the requirements of WHMIS. Over the decade from 1992–1993 to 2002–2003, the average annual number of violations that we identified in the material safety data sheets has ranged from 6.3 to 11.9 per claim. During the past three years, the most frequently occurring violations involved toxicological properties and hazardous ingredients. Although it is difficult to extrapolate this finding to the level of the health and safety risks faced by the workers exposed to the products, it is clear that the non-compliance of material safety data sheets is contrary to the objectives of WHMIS.

A second factor is the volume of claims that we receive, which is unpredictable from year to year. This unpredictability can and does have direct effects on our planning, staff workloads and the timeliness of our service. In 1999–2000, the number of claims we received unexpectedly jumped to 394—113% higher than the average of 185 claims we received annually for the previous five years. We experienced further high levels of claims during the next two years, which contributed to a backlog of 951 claims by the end of 2001–2002. Since then, our primary challenge has been to process claims at a rate that exceeds the number of new filings in a given period, so that we can continue to manage our workload.

Compounding the effect of unpredictable claim volumes is a labour-market shortage of potential employees with the appropriate scientific and toxicological qualifications. From 1999 to 2003 the Public Service Commission identified the National Capital and Eastern Ontario Region as a shortage area for biologists with toxicological specializations—precisely the candidate pool from which we need to draw. For a small agency such as the Commission, even a single unfilled position affects our workflow substantially.

A related factor is the length of time it can take to train a new Commission employee so that he or she is qualified to screen, assess and evaluate claims—more than a year. Our employees' decisions can have important commercial and health-and-safety implications, and hence our in-house familiarization and training efforts must be as comprehensive as possible.

> This symbol of a computer mouse indicates that more detailed information is available on our Web site (http://www.hmirc-ccrmd.gc.ca) or on another relevant Web site.

For more information on the Workplace Hazardous Materials Information System, see http://www.hc-sc.gc.ca/hecs-sesc/whmis/. Statistics on material safety data sheet deficiencies and claims volumes appear in our Annual Report at http://www.hmirc-ccrmd.gc.ca/english/publication/annual.shtml. Information on the globally harmonized system appears at http://www.hc-sc.gc.ca/hecs-sesc/whmis/harmonization.htm.

Strategic relationships

The Commission's tripartite Council of Governors is our most significant channel of information and contacts among our major stakeholders. The Council consists of up to 18 members: two representing workers, one representing suppliers, one representing employers, one representing the federal government, and from four to 13 representing the governments of the 10 provinces and three territories. Governors are in contact with the federal Minister of Health, provincial Ministers of Labour or Occupational Safety and Health, the presidents of major labour organizations and producers, manufacturers and exporters associations, senior public servants and other interested parties.

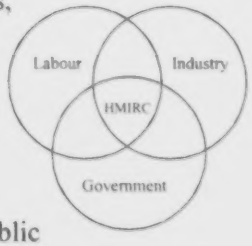

IV Plans and Priorities by Strategic Outcome

Summary

Strategic outcome	Priorities	Associated resources 2004–2005	Type of priority
To provide chemical companies with protection of valid confidential business information concerning their hazardous products and with a system that resolves disputes in a fair, efficient and cost-effective manner, while ensuring that Canadian workers are knowledgeable about the health and safety hazards of exposure to chemicals found in products associated with claims for non-disclosure	1. to safeguard both trade secrets in Canada's chemical industry and workers	$2,547,000	ongoing
	2. to enhance workload management	$749,000	ongoing
	3. to monitor Canadian and international policy development	$90,000	ongoing
	4. to improve the focus of outreach activities	$179,000	ongoing

Changes from previous reports on plans and priorities

The three strategic outcomes in our previous reports on plans and priorities were based on the three business lines that we introduced in 2000–2001: material safety data sheet compliance, client services and dispute resolution. While this approach reflects our internal organization, our experience has suggested that we can report more meaningfully to Parliament and Canadians with a single strategic outcome.

Beginning with this *Report on Plans and Priorities*, we have substantially reduced the number of reportable projects and tasks that we previously called priorities, but which were actually lower-level activities. By focusing on our four main priorities, this report gives Canadians a clearer picture of what the Commission seeks to achieve.

For our previous reports to Parliament, see http://www.hmirc-ccrmd.gc.ca/english/publication/estimates.shtml.

Modern comptrollership

Following our five-year renewal program (1997–2002), the Commission is continuing to focus on results, responsible spending and accountability as part of modern comptrollership. As a small agency, we must carefully select the areas that will best improve our management practices and hence support our business. During 2004–2005 we will concentrate on strengthening our leadership, risk management and human resources development by:

- clarifying the roles and responsibilities of our senior management committees and reviewing key functions such as financial services
- revising our risk profile and preparing a risk management framework and a risk-based internal audit plan, and
- preparing a human resources plan to support recruitment and retention of staff, and developing learning plans for all employees.

We will complete each plan by March 2005.

Monitoring

We use a variety of methodologies for monitoring and reporting results of our continuing day-to-day work to senior management, Parliament and the public:

- information and assistance: manually tracking enquiries against service standards
- registering claims: electronically tracking applications against service standards
- processing claims: electronically tracking registered claims
- cost recovery: automated monitoring of financial information from fees received
- evaluation of client services: mail-out survey of a sample of clients
- violations in material safety data sheets: monitoring the absolute and average number of violations, and the kinds of violations, and
- staff efficiency: electronically tracking staff time spent on various elements of processing claims.

Priority 1: Safeguard trade secrets and workers

Priority	Allocation of resources		
	2004–2005	2005–2006	2006–2007
Continue our work in safeguarding both trade secrets in Canada's chemical industry and workers	$2,547,000	$2,393,000	$2,393,000

In addition to our normal work of assessing and evaluating claims for exemption and preventing disputes, in 2004–2005 we will continue to improve our service to our clients and stakeholders through four related activities. Together with our continuing work, these improvements will contribute to Canadians' occupational health and safety services and protection from preventable risks by helping Canadian employees to know about the safe handling of hazardous chemical products they encounter in the workplace. At the same time we will contribute to the competitiveness of companies in Canada by allowing them to protect trade secrets associated with those products.

Providing more direction to claimants

The Commission's Web site provides claimants with extensive information on how to file a claim or how to file an appeal, which includes downloadable forms in different formats. It also provides links to the WHMIS site, to the laws and regulations that form the regulatory framework within which the Commission carries out its mission, and to its federal, provincial and territorial partners. Despite our efforts to respond to inquiries from claimants, the number of errors in submissions has not diminished significantly. We will provide more extensive guidance and direction to claimants, especially individuals and companies new to Canada's regulatory requirements and the WHMIS framework. We will monitor the extent to which this activity results in fewer errors and hence faster processing of claims.

Improved staff training

Much of our training activity is continuous, as developments in toxicology emerge. For new evaluation and screening staff, we will institute a more extensive mentoring system and training exercises to give them an earlier and more complete understanding of the regulatory requirements. We will also revise the screening manual and the guidelines for reviewing material safety data sheets that support efficient and consistent decision making. Well trained staff can communicate better with claimants' scientific experts, saving time and reducing the possibility of potentially damaging misinformation appearing on material safety data sheets. Monitoring staff feedback will indicate whether the training is producing the planned results.

Increased workers' awareness

The Commission also ensures balance between the right of suppliers and employers to protect their *bona fide* trade secret information and the right of workers to be informed about the hazards of the chemicals to which they are exposed in the workplace. Success in this dual-role framework requires that the Commission balance the tension inherent in providing a service of commercial value to industry on the one hand, and acting as an advocate for worker health and safety on the other. We will provide information sessions on the WHMIS trade secret mechanism and related information requirements on MSDS at fora such as organized labour occupational safety and health conferences. This activity will support increased workers' awareness of the role of HMIRC in ensuring compliance of MSDSs that claim trade secrecy and in doing so, contributing to the health and safety of workers.

Streamlined processes

With the unanimous support of the Commission's Council of Governors, we will initiate efforts to seek amendments to the *Hazardous Materials Information Review Act* and its Regulations which will streamline our processes and accelerate decision making. Our proposals will reflect the needs of claimants better while ensuring workplace safety. We will pursue, initially, the legislative process, with a view to establishing indicators to measure the impact on decision making.

Priority 2: Enhance workload management

Priority	Allocation of resources		
	2004–2005	2005–2006	2006–2007
Enhance workload management	$749,000	$704,000	$704,000

Our *Report on Plans and Priorities* for 2002–2003 established the reduction of our large backlog of claims for exemption as our highest priority. With some additional funding received in 2001 and 2003, we expect to reduce the backlog to about 470 claims by 2007–2008, from its high point of 951 in March 2002. This projection is based on our estimates of new claims, refiling of claims and withdrawn claims, and on our ability to render 400 decisions annually by 2005–2006. Our ability to meet these targets will be influenced by the actual number of new and refiled claims received and the number of claims withdrawn.

With careful workload management, we can estimate the amount of work we can accomplish in a given year reasonably accurately; nevertheless it is very difficult to know in advance how many claims are going to be filed by North American chemical companies. We are attempting to find ways of predicting future workload volumes better, so that we can forecast any increases in the backlog more rapidly.

We are continuing our efforts to find ways of increasing our processing capacities above the rate of 400 claims annually. In addition to the continuing potential for internal processing efficiency gains, we are looking at the possibility of contracting out certain tasks that will not compromise the company-related confidentiality provisions of the *Hazardous Materials Information Review Act*.

In 2004–2005, we will introduce a voluntary compliance program to increase our efficiency in processing material safety data sheets. By identifying any obvious technical violations in a claim before we begin the formal review, and allowing the claimant to improve the material safety data sheet voluntarily, we will speed up the screening process and reduce the number of orders that we issue (although we first included our plans for the program in our *Report on Plans and Priorities* for 2000–2001, we have not had the resources to introduce it until now). By receiving information back from us as soon as possible, claimants will also be able to improve the quality of the material safety data sheets earlier and hence benefit the workers who use them. Initially we will monitor claimants' responses to see whether they incorporate suggested changes; we will then review the program after a year.

Priority 3: Monitor Canadian and international policy development

Priority	Allocation of resources		
	2004–2005	2005–2006	2006–2007
Monitor and contribute to Canada's support for a globally harmonized system for hazard classification and labelling	$90,000	$90,000	$90,000

After several years of negotiations among many countries, including Canada, a globally harmonized standard for hazard communications was issued in 2002, with a tentative voluntary implementation date of 2008. Should other countries (especially those with underdeveloped economies) wish to adopt Canada's approach to exempting trade secrets, we will make the Commission's experience and expertise available to them. The Commission is a member of the WHMIS Current Issues Committee, which will coordinate the workplace hazard communication aspects of implementing the standard. During 2004–2005 we will continue to keep a close watch on Canadian policy development and international activities.

Priority 4: Improve the focus of outreach activities

Priority	Allocation of resources		
	2004–2005	2005–2006	2006–2007
Improve the focus of our outreach activities to the chemical industry, labour, and the provinces and territories	$179,000	$179,000	$179,000

To increase awareness of the Commission both within Canada and internationally requires careful targeting of our existing stakeholders and potential clients, given our very limited communications resources. Our Web site has become a primary source of information for claimants, and we will make several improvements to the site during 2004–2005. Similarly we will continue to staff a HMIRC booth at trade shows and conferences as a cost effective way of reaching chemical manufacturers, distributors, employers, workers and other service providers. We will also embark on a modest advertising program in labour and industry publications, and submit brief articles on the benefits of full compliance with WHMIS. Our regular survey of a sample of claimants includes an opportunity to comment on our communications generally. We currently use automated tracking of our Web site to identify visits (not just hits) and downloads, and we manually monitor requests for information at trade shows and conferences. We will undertake media monitoring and analysis to determine the effectiveness of our planned advertising and journalism.

V Organization

Relationship between strategic outcome and business lines

Business lines	2004–2005 planned spending	Full-time equivalents	Strategic outcome
MSDS Compliance	$2,599,000	21	To provide chemical companies with protection of valid confidential business information concerning their hazardous products and with a system that resolves disputes in a fair, efficient and cost effective manner, while ensuring that Canadian workers are knowledgeable about the health and safety hazards of exposure to chemicals found in products associated with claims for non-disclosure.
Client Services	$602,000	12	
Dispute Resolution	$381,000	2	

With this *Report on Plans and Priorities* we are collapsing our previously reported three strategic outcomes into one. The above-noted chart provides a crosswalk to our business lines as the basis for our accountability reporting, to match our single strategic outcome. We found that trying to utilize three strategic outcomes instead of one proved unnecessarily complex for an agency as small as ours, and did not reflect the interdependency of our day-to-day work.

Accountability

The President and CEO is appointed by the Governor in Council, and as CEO, has the authority and responsibility to supervise and direct the organization's work on a day-to-day basis. The President is accountable to Parliament through the Minister of Health.

The Council of Governors constitutes the key element of the Commission's governance structure, acts as an advisory body and provides strategic advice and guidance to the Commission. The Council consists of 18 members: two representing workers, one representing suppliers and one representing employers, one representing the federal government, and not fewer than four and not more than 13 governors to represent the governments of the 10 provinces, the Government of the Yukon Territory, the Government of the Northwest Territories and the Government of Nunavut as specified in subsection 28(2) of the *Hazardous Materials Information Review Act*. Each governor is appointed by the Governor in Council to hold office for up to a three-year term. The

Council is headed by a Chairperson chosen by the governors for a term of one year. The Council is responsible for making various recommendations to the Minister of Health, including changes to the regulations respecting the Commission's fee structure, the procedures for reviewing claims for exemption and the appeal procedures.

Most Council members concurrently represent other occupational and safety organizations, and thus are part of the existing multi-jurisdictional occupational health and safety network.

The Vice-President of Operations directs the work of the Material Safety Data Sheet Compliance, Screening and Client Services divisions.

The Vice-President of Corporate Services and Adjudication directs the work of the Corporate Services, Regulatory Affairs and Appeals, and Communications divisions.

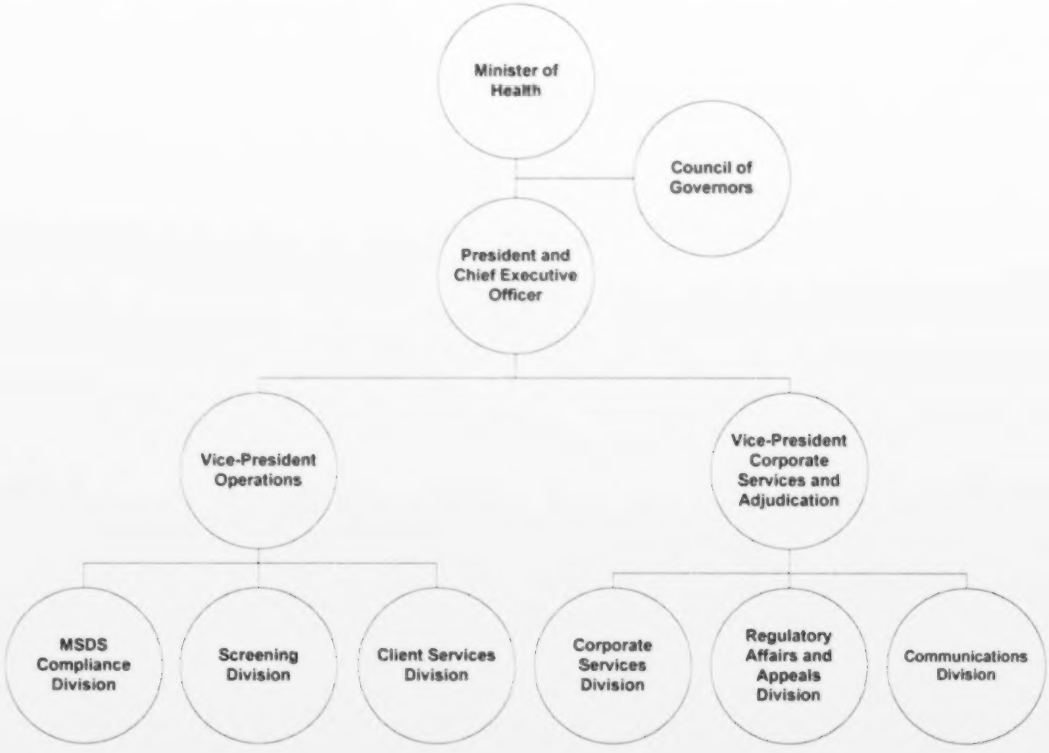

Agency planned spending

($ thousands)	Forecast spending 2003–2004	**Planned spending 2004–2005**	Planned spending 2005–2006	Planned spending 2006–2007
Material Safety Data Sheet Compliance	–	**2,599**	–	–
Client Services	–	**602**	–	–
Dispute Resolution	–	**381**	–	–
Budgetary Main Estimates (gross)	2,978	**3,582**	3,366	3,366
Non-budgetary Main Estimates (gross)	–	–	–	–
Less: Respendable revenue	–	–	–	–
Total Main Estimates	2,978	**3,582**	3,366	3,366
Adjustments				
Refund fees collected in prior years for claims withdrawn[1]	131	–	–	–
Modern Comptrollership	64	–	–	–
Collective agreement adjustments	57	–	–	–
Budget carry forward from 2002–2003	9	–	–	–
Workload pressure funding [2]*	738	–	–	–
Total adjustments	999	–	–	–
Net planned spending	3,977	**3,582**	3,366	3,366
Less: Non-respendable revenue	570	**570**	570	570
Plus: Cost of services received	120	**120**	120	120
Net cost of the program	3,527	**3,132**	2,916	2,916
Full-time equivalents (FTEs)	35	**35**	35	35

[1] Additional funding to refund fees collected in prior years for claims that have now been withdrawn
[2] Additional funding to manage and reduce the backlog of exemption claims from employers and suppliers to protect confidential business information pursuant to the *Hazardous Materials Information Review Act*

- * The Workload Pressure Funding represents a 25% increase in our allotment level.
- *Net planned spending* for 2003–2004 reflects our best forecast to the end of the fiscal year.
- *Full-time equivalents (FTEs)*: staff requirements are measured in terms of full-time equivalents. The FTE is based on the length of time that an employee works during each week of the year, calculated from the number of assigned hours actually worked divided by the scheduled hours of work.

Annex: Financial Information

Sources of non-respendable revenue

($ thousands)	Forecast revenue 2003–2004	**Planned revenue 2004–2005**	Planned revenue 2005–2006	Planned revenue 2006–2007
Hazardous Materials Information Review Commission: claim registration fees	570	**570**	570	570
Total non-respendable revenue	570	**570**	570	570

Net cost of the program for 2004–2005

($ thousands)	**Total**
Net planned spending (gross budgetary and non-budgetary Main Estimates plus adjustments)	3,065
Plus: Services received without charge	120
Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada	694
Contributions covering employees' share of employees' insurance premiums and expenditures paid by the Treasury Board Secretariat	517
Workers' compensation coverage provided by Human Resources Development Canada	0
Salary and associated expenditures of legal services provided by Justice Canada	0
Less: Non-respendable revenue	570
2004–2005 net cost of the program	3,826

For further information:

Mail: Hazardous Materials Information
Review Commission
427 Laurier Avenue West, 7th floor
Ottawa, Ontario K1A 1M3

Telephone: (613) 993-4331

Facsimile: (613) 993-5016

Web site: www.hmirc-ccrmd.gc.ca

E-mail: hmirc-ccrmd@hc-sc.gc.ca

BUDGET DES DÉPENSES

Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses Canada

Budget des dépenses
2004-2005

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses, qui est déposé à la Chambre des communes par le président du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le Budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par le président du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par le président du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget supplémentaire des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget supplémentaire des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Le Budget supplémentaire des dépenses est habituellement déposé deux fois par année, soit un premier document au début novembre et un document final au début mars. Chaque Budget supplémentaire des dépenses est caractérisé par une lettre alphabétique (A, B, C, etc.). En vertu de circonstances spéciales, plus de deux Budgets supplémentaires des dépenses peuvent être publiés au cours d'une année donnée.

Le Budget des dépenses, de même que le Budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux, 2004

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à l'adresse suivante : www.tbs-sct.gc.ca.

En vente chez votre libraire local ou par la poste auprès
des Éditions du gouvernement du Canada
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario)
KIA OS5

Téléphone : (613) 941-5995
Commandes seulement : 1-800-635-7943 (Canada et É.-U.)
Télécopieur : (613) 954-5779 ou 1-800-565-7757 (Canada et É.-U.)
Internet : http://publications.gc.ca

No. de catalogue : BT31-2/2005-III-80
ISBN 0-660-62510-5

Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses

Hazardous Materials Information Review Commission

Rapport sur les plans et les priorités 2004-2005

L'honorable Ujjal Dosanjh, C.P., député
Ministre de la Santé

Canada

Table des matières

I Message du directeur général et déclaration de la direction 1

II Raison d'être 3

III Aperçu de la planification 5

IV Plans et priorités par résultat stratégique 7

V Organisation 14

Annexe : Information financière 18

I Message du directeur général et déclaration de la direction

Message du directeur général

Le présent *Rapport sur les plans et priorités* énonce l'orientation stratégique du Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses pour 2004-2005, en ciblant les principales priorités visant à livrer les avantages que cet organisme confère aux Canadiens et aux Canadiennes.

En tant qu'organisme indépendant, engagé à assurer la sécurité au travail, le Conseil joue un rôle central en offrant un mécanisme permettant à l'industrie de préserver ses secrets commerciaux tout en assurant que les dangers sont pleinement divulgués aux travailleurs sur leur lieu de travail. Pour remplir son mandat, le Conseil doit prendre des décisions qui concilient équitablement le droit des fournisseurs et des employeurs de préserver les renseignements véritablement liés au secret commercial et le droit des travailleurs de connaître les dangers des produits chimiques auxquels ils sont exposés. Pour bien remplir les deux volets de son mandat, le Conseil doit équilibrer les tensions inhérentes à son double rôle au titre de partenaire stratégique de l'industrie, d'une part, et de promoteur de la santé et de la sécurité des travailleurs, d'autre part.

Le Conseil est unique puisqu'il tire son mandat et son imputabilité au niveau des programmes de la législation fédérale, provinciale et territoriale. Il a été créé en 1987 comme un modèle de consultation, de consensus et de collaboration entre l'industrie, les travailleurs et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Cette approche a résisté à l'épreuve du temps et s'est révélée particulièrement efficace lorsque le Conseil, par ses efforts de renouvellement, a réussi à renforcer les liens avec ses partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux et privés et à en développer d'autres.

En vue d'améliorer son imputabilité et sa transparence, le Conseil a regroupé dans le présent rapport ses résultats prévus à long terme en un seul résultat stratégique comportant quatre priorités claires pour 2004-2005 – protéger les secrets commerciaux et les travailleurs, renforcer la gestion de la charge de travail, surveiller le développement de politiques canadiennes et internationales et, améliorer les activités de diffusion. Cette structure simple permettra aux parlementaires et aux citoyens canadiens de suivre plus facilement le rendement du Conseil d'année en année et de mieux comprendre son travail et ses réalisations.

Je suis fier de nos employés hautement qualifiés et je suis convaincu que les entreprises et les travailleurs canadiens continueront de bénéficier de leur dévouement, de leur professionnalisme et de leur esprit d'entreprise.

Weldon Newton
Directeur général et premier dirigeant

Déclaration de la direction

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le *Rapport sur les plans et les priorités* de 2004-2005 du Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses.

Nous avons préparé ce document en fonction des principes de présentation de rapports et des exigences de divulgation énoncés dans le *Rapport ministériel sur les plans et priorités de 2004-2005 – Guide de préparation* :

- il décrit fidèlement les plans et les priorités de l'organisme;
- les renseignements sur les dépenses prévues sont conformes aux orientations énoncées dans le Budget du ministre des Finances et par le Secrétariat du Conseil du Trésor;
- il est complet et exact; et
- il est fondé sur de bons systèmes d'information et de gestion des organismes.

La structure de rapport sur laquelle s'appuie le présent document a été approuvée par les ministres du Conseil du Trésor et elle sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus avec les ressources et les pouvoirs fournis.

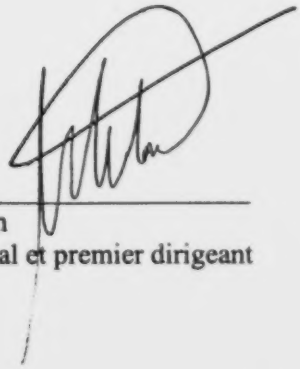

Weldon Newton
Directeur général et premier dirigeant

Le 22 juillet 2004
Date

II Raison d'être

Le Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses fournit aux Canadiens et aux Canadiennes, un processus de droit administratif équitable, transparent et économique, comportant des modalités de prévention et de règlement des différends, qui équilibre :

- le droit des fournisseurs de produits chimiques et des employeurs de protéger les renseignements commerciaux confidentiels relatifs aux produits dangereux contrôlés; et
- le droit des travailleurs d'obtenir des renseignements sur la santé et la sécurité qui leur permettront d'utiliser, de manipuler et d'entreposer ces produits au travail sans prendre un risque indu pour leur bien-être.

Contexte

Au Canada, le maniement et l'entreposage des produits chimiques dangereux au travail sont régis par le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), ensemble important de lois, de règlements et de procédures relevant de différents paliers de gouvernement et liant autant les fournisseurs que les employeurs. Grâce à un consensus entre les travailleurs, l'industrie et le gouvernement, le SIMDUT a été créé en 1987 dans le but de réduire la fréquence des maladies et des blessures reliées à la présence de substances dangereuses au travail.

Le SIMDUT exige des fournisseurs (incluant les fabricants, les importateurs et les distributeurs) qu'ils communiquent les renseignements sur les dangers des substances chimiques produites ou utilisées au travail au Canada. Il impose l'étiquetage de sécurité comme condition de vente et d'importation des contenants de produits contrôlés, tel que défini dans le *Règlement sur les produits contrôlés* (RPC), et oblige les fournisseurs de ces produits à fournir des fiches signalétiques (FS). La FS d'un produit doit divulguer tous les ingrédients dangereux qu'il contient, ses propriétés toxicologiques, toutes les précautions à prendre lors de son usage ainsi que les premiers soins requis en cas d'exposition au produit. Les employeurs doivent assurer la disponibilité de cette information aux employés et mettre sur pied des programmes de formation et d'éducation des travailleurs.

Le Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses a été créé en 1987 comme organisme indépendant de droit administratif par proclamation de la *Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses*. Il est imputable au Parlement par l'intermédiaire du ministre de la Santé. C'est une institution du secteur public, petite mais importante, chargée de fournir le mécanisme touchant les renseignements commerciaux confidentiels au sein du SIMDUT.

Le Conseil est doté d'un mandat polyvalent et multijurisdirectionnel :

- enregistrer officiellement les demandes de dérogation et leur attribuer des numéros d'enregistrement;
- rendre des décisions concernant la validité des demandes de dérogation conformément à des critères réglementaires;
- rendre des décisions quant à la conformité des fiches signalétiques et des étiquettes relativement aux exigences du SIMDUT en vertu de la *Loi sur les produits dangereux*, le *Règlement sur les produits contrôlés*, ainsi que dans diverses lois provinciales et territoriales relatives à la santé et à la sécurité au travail; et
- convoquer des commissions indépendantes tripartites pour entendre les appels interjetés par des demandeurs ou des parties touchées au sujet des décisions et des ordres du Conseil.

Pour que les Canadiens et les Canadiennes tirent avantages des travaux du Conseil, il faut que les demandes de dérogation présentées par les compagnies de produits chimiques soient enregistrées et traitées en temps opportun. Le droit d'un fournisseur de produits chimiques de retenir des renseignements commerciaux confidentiels sur un produit chimique dangereux, auxquels un travailleur aurait normalement accès en vertu du SIMDUT, doit être validé par un agent de contrôle. Par la même occasion, et pour garantir un équilibre entre la rétention de tels renseignements et le droit d'un travailleur d'être informé des dangers du produit chimique, l'agent de contrôle doit décider si la fiche signalétique (FS) du produit divulgue tous les renseignements nécessaires concernant la santé et la sécurité. Lorsque la FS n'est pas jugée conforme aux exigences du SIMDUT, un ordre officiel est émis et la compagnie doit effectuer les corrections nécessaires.

III Aperçu de la planification

À titre d'organisme administratif quasi judiciaire relevant du Parlement par l'intermédiaire du ministre de la Santé, le Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses est financé par un crédit annuel. Les frais d'enregistrement payés par les demandeurs sont portés au crédit du Trésor public.

Tendances et enjeux

En 1992, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement – le Sommet de la Terre – a adopté un mandat international en vue d'élaborer un système harmonisé à l'échelle mondiale pour la classification et l'étiquetage des risques, qui a reçu l'appui du Canada. Les Nations Unies (par l'intermédiaire d'un comité d'experts et de l'Organisation internationale du travail), l'Union européenne et l'Organisation de coopération et de développement économiques vont tous mettre en œuvre un système harmonisé à l'échelle mondiale, qui a été appuyé par le Sommet mondial pour le développement durable en 2002. L'implantation du système touchera le Conseil à cause des changements qui s'imposeront dans les systèmes actuels de classification et de communication des risques, comme le SIMDUT.

Risques et défis

Pour que les Canadiens et les Canadiennes se rendent compte des bienfaits de notre travail, nous devons enregistrer et traiter de façon opportune, les demandes visant à protéger les secrets commerciaux qui ont été présentées par les sociétés de produits chimiques. Un facteur important qui influe sur l'actualité de notre travail est l'exactitude et la complétude variables de l'information figurant sur les fiches signalétiques fournies par les sociétés avec leurs demandes de dérogation – variabilité sur laquelle nous n'exerçons aucun contrôle. Nous étudions toutes les fiches signalétiques pour déceler les cas de non-conformité avec les exigences du SIMDUT. Durant la décennie écoulée de 1992-1993 à 2002-2003, le nombre annuel moyen d'infractions que nous avons relevées sur les fiches signalétiques a varié de 6,3 à 11,9 par demande. Au cours des trois dernières années, les infractions les plus courantes concernaient les propriétés toxicologiques et les substances dangereuses. Bien qu'il soit difficile d'extrapoler cette constatation au niveau des risques pour la santé et la sécurité auxquels sont confrontés les travailleurs exposés aux produits, il est évident que la non-conformité des fiches signalétiques va à l'encontre des objectifs du SIMDUT.

Un deuxième facteur est le volume des demandes que nous recevons, qui est imprévisible d'une année à l'autre. Cette imprévisibilité peut avoir et a effectivement des répercussions directes sur notre planification, sur la charge de travail de nos employés et sur l'actualité de notre service. En 1999-2000, le nombre de demandes que nous avons reçues a grimpé de façon inattendue à 394 – soit 113 % de plus que la moyenne annuelle de 185 demandes reçues au cours des cinq années précédentes. Nous avons de nouveau reçu un nombre élevé de demandes durant les deux années suivantes, ce qui a provoqué un arriéré de 951 demandes à la fin de l'exercice 2001-2002. Depuis lors, notre principal

défi consiste à traiter les demandes à un rythme supérieur au nombre de nouvelles demandes reçues au cours d'une période donnée, afin de pouvoir continuer à gérer la charge de travail.

La pénurie, sur le marché du travail, d'employés potentiels possédant les compétences scientifiques et toxicologiques recherchées vient aggraver l'incidence du nombre imprévisible de demandes. De 1999 à 2003, la Commission de la fonction publique a identifié la région de la Capitale nationale et de l'Est de l'Ontario comme zone de pénurie pour les biologistes spécialisés en toxicologie – précisément le réservoir de candidatures dans lequel nous devons puiser. Pour un très petit organisme comme le Conseil, même un seul poste non comblé a une incidence considérable sur le déroulement de nos opérations.

Un facteur connexe est le temps nécessaire pour former un nouvel employé afin qu'il ait les compétences nécessaires pour contrôler, estimer et évaluer les demandes – plus d'un an. Les décisions prises par nos employés peuvent avoir d'importantes répercussions commerciales et pour la santé et la sécurité, ce qui signifie donc que nos efforts internes de familiarisation et de formation doivent être aussi exhaustifs que possible.

> Ce symbole d'une souris informatique signifie que des renseignements plus détaillés sont disponibles sur notre site Web (http://www.hmirc-ccrmd.gc.ca) ou sur un autre site Web pertinent.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail, VOIR http://www.hc-sc.gc.ca/hecs-sesc/simdut/. Les statistiques sur les fiches signalétiques et les nombres de demandes figurent dans notre Rapport annuel à l'adresse http://www.hmirc-ccrmd.gc.ca/francais/publication/annual.shtml. Des renseignements sur le système harmonisé à l'échelle mondiale se trouvent à l'adresse http://www.hc-sc.gc.ca/hecs-sesc/simdut/harmonisation.htm.

Liens stratégiques

Le Bureau de direction tripartite du Conseil constitue notre canal d'information et de contacts le plus important parmi nos principaux intervenants. Le Bureau est composé d'un maximum de 18 membres : deux représentant les travailleurs, un les fournisseurs, un les employeurs, un le gouvernement fédéral et de quatre à 13 représentant les gouvernements des dix provinces et des trois territoires. Les membres du Bureau de direction sont en contact avec le ministre fédéral de la Santé, les ministres provinciaux du Travail ou de la Santé et de la sécurité au travail, les présidents des principaux syndicats et des associations de producteurs, de fabricants et d'exportateurs, les hauts fonctionnaires et les autres parties intéressées.

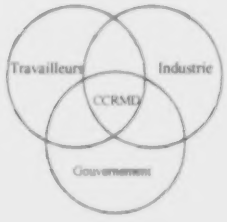

IV Plans et priorités par résultat stratégique

Résumé

Résultat stratégique	Priorités	Ressources connexes en 2004-2005	Type de priorité
Offrir aux entreprises de produits chimiques une protection des secrets commerciaux valables concernant leurs produits dangereux, ainsi qu'un système permettant de résoudre les différends d'une manière équitable, efficiente et économique, tout en s'assurant que les travailleurs canadiens soient informés des risques, pour leur santé et leur sécurité, d'une exposition aux substances chimiques contenus dans les produits associés aux demandes de non-divulgation.	1. Protéger à la fois les secrets commerciaux dans l'industrie chimique canadienne et les travailleurs.	2 547 000 $	courante
	2. Renforcer la gestion de la charge de travail.	749 000 $	courante
	3. Surveiller le développement de politiques canadiennes et internationales.	90 000 $	courante
	4. Améliorer nos activités de diffusion.	179 000 $	courante

Changements vis-à-vis des précédents rapports sur les plans et les priorités

Les trois résultats stratégiques figurant dans nos précédents rapports sur les plans et les priorités reposaient sur les trois secteurs d'activités lancés en 2000-2001 : conformité des fiches signalétiques, services à la clientèle et règlement des différends. Même si cette approche reflète notre organisation interne, notre expérience nous a enseigné que nous pouvons présenter un rapport plus significatif au Parlement et aux Canadiens et aux Canadiennes avec un seul résultat stratégique.

À compter du présent *Rapport sur les plans et les priorités*, nous avons réduit considérablement le nombre de projets et de tâches communicables, que nous appelions antérieurement des priorités mais qui étaient en réalité des activités de niveau inférieur.

En se concentrant sur nos quatre principales priorités, le présent rapport donne aux Canadiens et aux Canadiennes un meilleur aperçu des objectifs que le Conseil cherche à atteindre.

Pour consulter nos précédents rapports au Parlement, VOIR http://www.ccrmd-hmirc.gc.ca/francais/publication/estimates.shtml.

Modernisation de la fonction de contrôleur

Suite à notre programme quinquennal de renouveau (1997-2002), le Conseil continue de cibler les résultats, les dépenses raisonnables et la responsabilisation dans le cadre de la modernisation de la fonction de contrôleur. À titre de petit organisme, nous devons choisir soigneusement les secteurs qui amélioreront le mieux nos pratiques de gestion et qui soutiendront donc nos activités. En 2004-2005, nous nous concentrerons sur le renforcement de notre leadership, la gestion du risque et le perfectionnement des ressources humaines :

- en clarifiant les rôles et les responsabilités de nos comités de haute direction et en examinant les fonctions clés, comme les services financiers;
- en révisant notre profil de risque et en préparant un cadre de gestion du risque et un plan de vérification interne axé sur les risques; et
- en préparant un plan des ressources humaines pour appuyer le recrutement et la conservation du personnel et en élaborant des plans d'apprentissage pour tous les employés.

Nous achèverons chaque plan d'ici mars 2005.

Surveillance

Nous avons recours à diverses méthodes pour surveiller et rapporter les résultats de notre travail permanent quotidien à la haute direction, au Parlement et au public :

- information et aide : en suivant manuellement les demandes de renseignements par rapport aux normes de service;
- enregistrement des demandes : en suivant électroniquement les demandes par rapport aux normes de service;
- traitement des demandes : en suivant électroniquement les demandes enregistrées;
- recouvrement des coûts : en assurant une surveillance informatique de l'information financière tirée des droits perçus;
- évaluation des services à la clientèle : en effectuant un sondage postal auprès d'un échantillon de clients;
- infractions sur les fiches signalétiques : en surveillant le nombre absolu et moyen d'infractions et les types d'infractions; et

- efficience du personnel : en suivant électroniquement le temps consacré par le personnel aux divers éléments du traitement des demandes.

Priorité 1 : Protéger les secrets commerciaux et les travailleurs

Priorité	Affectation des ressources		
	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Poursuivre notre travail en vue de protéger à la fois les secrets commerciaux dans l'industrie chimique canadienne et les travailleurs	2 547 000 $	2 393 000 $	2 393 000 $

En plus de notre travail normal d'estimation et d'évaluation des demandes de dérogation et de prévention des différends, nous continuerons en 2004-2005 à améliorer notre service à nos clients et intervenants par le biais de quatre activités connexes. De concert avec notre travail courant, ces améliorations contribueront aux services de santé et de sécurité au travail offerts aux Canadiens et aux Canadiennes et à la protection contre les risques évitables en aidant les employés canadiens à s'informer sur la manipulation sécuritaire des produits chimiques dangereux qu'ils rencontrent au travail. Par la même occasion, nous contribuerons à la compétitivité des entreprises au Canada en leur permettant de protéger les secrets commerciaux associés à ces produits.

Fournir une meilleure orientation aux demandeurs

Le site Web du Conseil offre aux demandeurs de l'information exhaustive sur la façon de remplir une demande de dérogation ou d'interjeter un appel, y compris des formulaires téléchargeables en divers formats. Il offre également des liens au site du SIMDUT, aux lois et reglements à partir desquels le Conseil remplit sa mission, ainsi qu'à ses partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux. Malgré ces efforts de répondre aux demandes de renseignements des demandeurs, le nombre d'erreurs relevées sur les demandes présentées n'a pas diminué considérablement. Nous fournirons une meilleure orientation et des directives plus larges aux demandeurs, plus spécifiquement aux entreprises et aux particuliers qui ne sont pas familiers avec les exigences réglementaires canadiennes et avec le cadre du SIMDUT. Nous effectuerons une surveillance pour voir dans quelle mesure cette activité occasionne un plus petit nombre d'erreurs et accélère donc le traitement des demandes.

Amélioration de la formation du personnel

La majorité de nos activités de formation sont continues au fur et à mesure que des nouveautés surgissent dans le domaine toxicologique. Pour le nouveau personnel d'évaluation et de contrôle, nous instaurerons un système de mentorat élargi et des exercices de formation pour leur permettre de comprendre plus tôt et plus profondément

les exigences réglementaires. Nous réviserons également le guide de contrôle ainsi que les lignes directrices pour examiner les fiches signalétiques qui appuient une prise de décisions efficiente et cohérente. Un personnel bien formé peut communiquer avec les experts scientifiques des demandeurs, ce qui fait économiser du temps et réduit la possibilité de voir apparaître de mauvais renseignements potentiellement préjudiciables sur les fiches signalétiques. Les rétroactions du personnel de surveillance nous indiqueront si la formation donne les résultats escomptés.

Sensibilisation accrue des travailleurs

Le Conseil maintient également un équilibre entre le droit des fournisseurs et des employeurs de préserver les renseignements véritablement liés au secret commercial et le droit des travailleurs de connaître les risques que posent les produits chimiques auxquels ils sont exposés en milieu de travail. Pour bien jouer ce double rôle, le Conseil doit équilibrer la tension qui existe entre le fait de fournir un service ayant une valeur commerciale d'une part et le fait de protéger la santé et la sécurité des travailleurs d'autre part. Nous offrirons des sessions d'information sur le mécanisme de dérogation ayant trait aux secrets commerciaux du SIMDUT ainsi que les exigences de divulgation connexes lors d'occasions telles les conférences syndicales sur la santé et la sécurité au travail. Cette activité contribuera à accroître la sensibilisation des travailleurs au rôle du Conseil qui doit s'assurer que les demandes de dérogation pour secrets commerciaux sont conformes aux exigences et ce faisant, contribuer à la santé et la sécurité des travailleurs.

Rationalisation des processus

Avec l'appui unanime des membres du Bureau de direction du Conseil, nous amorcerons nos efforts en vue de rechercher des amendements à la *Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses* et à son Règlement qui rationaliseront nos processus et accéléreront la prise de décisions. Nos propositions reflèteront mieux les besoins des demandeurs tout en assurant la sécurité au travail. Initialement, nous poursuivrons le processus législatif en prévision de l'instauration d'indicateurs pour évaluer notre processus décisionnel.

Priorité 2 : Renforcer la gestion de la charge de travail

Priorité	Affectation des ressources		
	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Renforcer la gestion de la charge de travail	749 000 $	704 000 $	704 000 $

Notre *Rapport sur les plans et les priorités* pour 2002-2003 accordait la plus haute priorité à la réduction de notre arriéré de demandes de dérogation. Avec quelques fonds

supplémentaires obtenus en 2001 et en 2003, nous espérons ramener l'arriéré de son record de 951 demandes en mars 2002, à environ 470 en 2007-2008. Cette projection repose sur nos estimations des nouvelles demandes, de la représentation et du retrait de demandes, et sur notre capacité de rendre 400 décisions par an d'ici 2005-2006. Notre capacité de rencontrer ces cibles sera influencée par le nombre réel de nouvelles demandes ou resoumissions reçues ainsi que le nombre de retraits.

Avec une gestion soignée de la charge de travail, nous pouvons estimer avec une précision raisonnable la quantité de travail que nous sommes capables d'accomplir durant une année donnée; néanmoins, il est très difficile de savoir à l'avance combien de demandes seront présentées par les sociétés nord-américaines de produits chimiques. Nous nous efforçons de trouver des moyens de mieux prédire les charges de travail futures, afin de pouvoir prévoir plus rapidement toute augmentation de l'arriéré.

Nous poursuivons nos efforts pour trouver des façons d'augmenter nos capacités de traitement au-delà du rythme annuel de 400 demandes. En plus du potentiel permanent de gains en efficience au niveau du traitement interne, nous examinons la possibilité de sous-traiter certaines tâches qui ne compromettront pas les dispositions de la *Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses* touchant la confidentialité des entreprises.

En 2004-2005, nous instaurerons un programme de conformité volontaire en vue d'accroître notre efficience au niveau du traitement des fiches signalétiques. En identifiant toutes les infractions techniques évidentes contenues dans une demande, avant d'entamer son examen officiel, et en permettant au demandeur d'améliorer volontairement la fiche signalétique, nous accélérerons le processus de contrôle et nous réduirons le nombre des ordres que nous émettons (bien qu'ayant à l'origine inclus nos plans pour le programme dans notre *Rapport sur les plans et les priorités* de 2000-2001, nous n'avons pas obtenu jusqu'à présent les ressources nécessaires pour le mettre en œuvre). En recevant l'information de notre part le plus tôt possible, les demandeurs seront également en mesure d'améliorer la qualité des fiches signalétiques plus tôt pour le bénéfice des travailleurs qui les utilisent. Au départ, nous surveillerons les réponses des demandeurs pour voir s'ils incorporent les changements suggérés; après une année d'expérience avec le programme, nous l'examinerons.

Priorité 3 : Surveiller le développement de politiques canadiennes et internationales

Priorité	Affectation des ressources		
	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Surveiller et contribuer aux efforts de soutien déployés par le Canada en faveur d'un système harmonisé à l'échelle mondiale pour la classification et l'étiquetage des dangers et améliorer nos activités de diffusion destinées à l'industrie chimique, aux travailleurs ainsi qu'aux provinces et territoires	90 000 $	90 000 $	90 000 $

Après plusieurs années de négociations entre de nombreux pays, dont le Canada, une norme harmonisée à l'échelle mondiale pour les communications des risques a été publiée en 2002, avec une date provisoire de mise en œuvre volontaire en 2008. Si d'autres pays (en particulier ceux qui ont des économies sous-développées) souhaitent adopter l'approche du Canada touchant la dérogation des secrets commerciaux, nous mettrons à leur disposition l'expérience et l'expertise de notre Conseil. Ce dernier est membre du Comité des questions actuelles du SIMDUT, qui coordonnera les aspects de communication des risques au travail lors de la mise en œuvre de la norme. En 2004-2005, nous continuerons à surveiller étroitement l'élaboration de la politique et les activités internationales du Canada.

Priorité 4 : Améliorer l'accent sur les activités de diffusion

Priorité	Affectation des ressources		
	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Améliorer l'accent sur nos activités de diffusion destinées à l'industrie chimique, aux travailleurs ainsi qu'aux provinces et territoires	179 000 $	179 000 $	179 000 $

Accroître la notoriété du Conseil au pays et sur la scène internationale exige un ciblage prudent de nos intervenants actuels et de nos clients potentiels, en raison de nos ressources très limitées en matière de communications. Notre site Web est devenu une

importante source de renseignements pour les demandeurs et nous y apporterons plusieurs améliorations en 2004-2005. En outre, nous continuerons à présenter le kiosque du Conseil dans des foires commerciales et lors de conférences comme moyen économique de rejoindre les fabricants de produits chimiques, les distributeurs, les employeurs, les travailleurs et les autres prestataires de services. Nous lancerons également un modeste programme publicitaire dans des publications syndicales et industrielles et nous soumettrons de brefs articles sur les avantages d'une pleine conformité avec le SIMDUT. Notre sondage régulier auprès d'un échantillon de demandeurs comporte l'opportunité de faire des commentaires sur nos communications en général. Nous recourons actuellement à un suivi informatisé de notre site Web pour identifier les visites (pas seulement les demandes d'accès) et les téléchargements, et nous surveillons manuellement les demandes de renseignements lors des foires commerciales et des conférences. Nous entreprendrons une surveillance et une analyse des médias pour déterminer l'efficacité de nos textes publicitaires et journalistiques anticipés.

V Organisation

Lien entre résultat stratégique et secteurs d'activités

Secteurs d'activités	Dépenses prévues pour 2004-2005	Équivalents temps plein	Résultat stratégique
Conformité des FS	2 599 000 $	21	Fournir aux compagnies de produits chimiques la protection des secrets commerciaux valables concernant leurs produits dangereux, ainsi qu'un système qui permet de résoudre les différends d'une manière juste, efficiente et rentable tout en s'assurant que les travailleurs canadiens sont informés des dangers, pour leur santé et leur sécurité, de l'exposition à des produits chimiques trouvés dans des produits associés à des demandes de non-divulgation.
Services à la clientèle	602 000 $	12	
Règlement des différends	381 000 $	2	

Avec le présent *Rapport sur les plans et les priorités*, nous regroupons en un seul nos trois résultats stratégiques établis antérieurement. Le tableau ci-haut offre une passerelle vers nos secteurs d'activités comme fondement de nos rapports de responsabilisation afin d'établir la concordance avec notre résultat stratégique unique. Nous avons constaté que le fait d'essayer d'utiliser trois résultats stratégiques au lieu d'un seul s'est révélé inutilement compliqué pour un organisme aussi petit que le nôtre et ne reflétait pas l'interdépendance de notre travail quotidien.

Responsabilisation

Le directeur général et premier dirigeant est nommé par le gouverneur en conseil et, à titre de premier dirigeant, il a le pouvoir et la responsabilité de superviser et de diriger le travail de l'organisme sur une base quotidienne. Il est imputable au Parlement par l'intermédiaire du ministre de la Santé.

Le Bureau de direction constitue la clé de voûte de la structure de gouvernance du Conseil; il agit comme organe consultatif et fournit des conseils stratégiques et une orientation au Conseil. Il est composé de 18 membres, deux représentant les travailleurs, un les fournisseurs et un les employeurs, un représentant le gouvernement fédéral et de quatre à 13 membres représentant le gouvernement des 10 provinces, celui du Yukon, celui des Territoires du Nord-Ouest et celui du Nunavut, tel que précisé au paragraphe 28(2) de la *Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses*. Chaque membre du Bureau de direction est nommé par le gouverneur en conseil pour un

mandat d'une durée maximale de trois ans. Le Bureau de direction est présidé par un de ses membres que ceux-ci choisissent pour un mandat d'un an. Il est chargé de formuler diverses recommandations au ministre de la Santé, notamment les amendements au règlement concernant la grille de droits du Conseil, aux modalités d'examen des demandes de dérogation et aux modalités d'appel.

La plupart des membres du Bureau de direction représentent simultanément d'autres organismes professionnels et de sécurité et font donc partie de l'actuel réseau multijurisdictionnel de santé et de sécurité au travail.

Le directeur général adjoint des Opérations dirige le travail des divisions de la conformité des fiches signalétiques, du contrôle ainsi que des services à la clientèle.

La directrice générale adjointe de la Direction des services ministériels et d'arbitrage dirige le travail des divisions des services ministériels, des affaires réglementaires et des appels ainsi que des communications.

Ministre de la Santé
Bureau de direction
Directeur général et premier dirigeant
Directeur général adjoint, Opérations
Directeur général adjoint, Services ministériels et Arbitrage
Division de la conformité des fiches signalétiques
Division du contrôle
Division des services à la clientèle
Division des services ministériels
Affaires réglementaires et division des appels
Division des communications

Dépenses prévues de l'organisme

(en milliers de dollars)	Prévision des dépenses pour 2003-2004	**Dépenses prévues pour 2004-2005**	Dépenses prévues pour 2005-2006	Dépenses prévues pour 2006-2007
Conformité des fiches signalétiques	–	**2 599**	–	–
Services à la clientèle	–	**602**	–	–
Règlement des différents	–	**381**	–	–
Budgétaires du Budget principal des dépenses (brutes)	2 978	**3 582**	3 366	3 366
Non budgétaires du Budget principal des dépenses (brutes)	–	–	–	–
Moins : Recettes disponibles	–	–	–	–
Total du Budget principal des dépenses	2 978	**3 582**	3 366	3 366
Ajustements				
Remboursements des droits perçus au cours des années précédentes[1]	131	–	–	–
Fonction de contrôleur moderne	64	–	–	–
Conventions collectives	57	–	–	–
Report du budget de fonctionnement de 2002-2003	9	–	–	–
Accumulation des demandes de dérogation[2]*	738	–	–	–
Total des ajustements	999	–	–	–
Dépenses prévues nettes	3 977	**3 582**	3 366	3 366

[1] Fonds supplémentaires pour rembourser les droits perçus au cours des années précédentes pour des demandes qui n'ont plus cours maintenant

[2] Fonds supplémentaires pour gérer et réduire l'accumulation des demandes de dérogation des employeurs et des fournisseurs afin de protéger les renseignements commerciaux confidentiels.

Moins : Recettes non disponibles	570	**570**	570	570
Plus : Coût des services reçus sans frais	120	**120**	120	120
Coût net du programme	3 527	**3 132**	2 916	2 916
Équivalents temps plein (ÉTP)	35	**35**	35	35

- * Le nouveau financement représente une augmentation de 25 % de notre niveau de délégation de crédits.
- Les *dépenses prévues nettes* pour 2003-2004 représentent nos meilleures prévisions à la fin de l'exercice financier.
- *Équivalents temps plein (ÉTP)* : les besoins en personnel sont mesurés en termes d'équivalents temps plein. Un ÉTP est fondé sur le temps qu'un employé travaille durant chaque semaine de l'année, calculé à partir du nombre d'heures affectées réellement à travailler divisé par les heures normales de travail.

Annexe : Information financière

Sources des recettes non disponibles

(en milliers de dollars)	Prévision des recettes pour 2003-2004	**Recettes prévues pour 2004-2005**	Recettes prévues pour 2005-2006	Recettes prévues pour 2006-2007
Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses : frais d'enregistrement des demandes	570	**570**	570	570
Recettes totales non disponibles	570	**570**	570	570

Coût net du programme pour 2004-2005

(en milliers de dollars)	**Total**
Dépenses prévues nettes (brutes budgétaires et non budgétaires du Budget principal des dépenses plus les rajustements)	3 065
Plus: Services reçus gratuitement	120
Installations fournies par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	694
Contributions couvrant la part des employés des primes d'assurance et des dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor	517
Couverture pour les accidents de travail fournie par Développement des ressources humaines Canada	0
Dépenses relatives aux salaires et aux services juridiques connexes fournis par Justice Canada	0
Moins : Recettes non disponibles	570
Coût net du programme pour 2004-2005	3 826

Pour de plus amples renseignements :

Courrier : Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses
427, avenue Laurier ouest, 7e étage
Ottawa (Ontario) K1A 1M3

Téléphone : (613) 993-4331

Télécopieur : (613) 993-5016

Site Web : www.ccrmd-hmirc.gc.ca

Courriel : ccrmd-hmirc@hc-sc.gc.ca